

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **39 (2002)**

Heft 1518

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

domainepublic.ch

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications
d'adresses

31 mai 2002
Domaine Public n° 1518
Depuis trente-neuf ans,
un regard différent sur l'actualité

Ne pas choisir que les bons morceaux

L'UNION EUROPÉENNE IMPOSE PROGRESSIVEMENT À SES MEMBRES LA DÉMONOPOLISATION DES GRANDS SERVICES PUBLICS. C'EST UNE politique délibérée et volontariste. La concurrence extensive à l'intérieur du marché commun a pour objectif l'abaissement des coûts de produits essentiels pour les entreprises et la volonté de faire naître de grandes sociétés européennes, transnationales, qui soient de taille mondiale par leur capacité d'investissement. La Suisse, géographiquement européenne, ne peut ignorer cette politique; mais elle n'est pas tenue de s'aligner à l'identique.

La gauche est encline à en faire un sujet de résistance idéologique: s'opposer à la «marchandisation» de biens essentiels. Pourtant, l'énergie ou le transport de colis ont déjà, de fait, un prix dicté par des sociétés qui font du bénéfice et qui, parfois, en distribuent. Il est plus concret et plus accrocheur de se positionner directement face à la politique de l'Union Européenne.

La démonopolisation et l'extension de la concurrence à des secteurs, jusqu'ici protégés, courent trois risques de dysfonctionnements identifiés. Premier risque: la concurrence ne s'intéresse qu'aux gros clients. Ils sont facilement repérables, qu'il s'agisse par exemple de l'énergie ou de la poste. Elle se désintéresse, en revanche, du tout-venant, des clients périphériques jugés peu rentables, voire d'un rendement déficitaire. Deuxième risque: si la petite clientèle reste captive d'un monopole subsistant ou d'une entreprise dominante, elle est exposée à payer le prix de la concurrence acharnée du secteur «gros clients».

Troisième risque: une entreprise étrangère forte de sa puissance dans son propre pays peut, par dumping, chercher à étendre son empire. La taille du marché suisse le permet. Il n'est pas trop grand, donc l'investissement d'entrée n'est pas trop coûteux; mais il est assez grand, donc de bon profit en cas de succès.

Ces trois risques cernent le contour d'une contre-politique de gauche. Les amateurs des seuls bons morceaux devraient être frappés d'une taxe qui tienne compte des charges que supporte celui qui dessert toute clientèle sans restriction. Le Conseil fédéral l'a suggéré, mais bien timidement. Quant à la clientèle qui resterait captive, faut-il lui offrir des choix concurrentiels, et ainsi la «décapter»? Ce n'est pas le calcul compliqué du plus avantageux des fournisseurs qui l'intéresse, mais plutôt la garantie, contrôlée, qu'elle paie le «juste prix». Enfin le dumping devrait être rendu illicite, étant défini comme le fait d'offrir à un client étranger un prix inférieur à celui qui est appliqué au client indigène.

De telles précautions ne correspondent pas à la lettre des directives européennes. Mais elles permettraient une première adaptation, celle d'un non-membre de l'Union Européenne, celle d'une concurrence régulée et cadrée. A notre manière, ce serait une contribution à la construction européenne. AG

La gauche est encline à en faire un sujet de résistance idéologique: s'opposer à la «marchandisation» de biens essentiels.

Sommaire

Politique de la santé: L'impossible révolution (p. 2)

Management: La gestion des bonnes affaires culturelles (p. 3)

Ferroustage: L'œuf de Colomb (p. 4)

Anniversaire: Il était une fois... (p. 5)

Point de vue: Extrême droite: éternel recommencement de l'histoire (p. 6)

Prix Dentan: Entre Evangile et cynisme, l'espace de la littérature (p. 7)